

En application du décret 2022/748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets

PRESTONETT P7

I. QUALITES ET CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PRODUIT (TOUTES REFERENCES)

<i>III – Incorporation de matière recyclée</i>	<i>Produit ne contenant pas de matière recyclée</i>
<i>VI – Recyclabilité</i>	<i>Produit non recyclable</i>
<i>IX – Présence de substances dangereuses</i>	<i>Le produit ne contient pas de substance dangereuse</i>
<i>Ecocontribution</i>	<i>Aucune prime ou pénalité d'éco-contribution pour le produit</i>

II. QUALITES ET CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE L'EMBALLAGE

<i>EAN</i>	<i><u>Sac papier</u></i>	
<i>3 132 15 50 94 46 1</i>	<i>III – Incorporation de matière recyclée</i>	<i>Emballage ne contenant pas de matière recyclée</i>
	<i>V- Possibilité de réemploi</i>	<i>L'emballage n'est pas réemployable</i>
	<i>VI – Recyclabilité</i>	<i>L'emballage est recyclable</i>
	<i>IX – Présence de substances dangereuses</i>	<i>Emballage ne contenant pas de substance dangereuse</i>
	<i>Ecocontribution</i>	<i>Aucune prime ou pénalité d'éco-contribution pour l'emballage</i>

La présente fiche relative aux qualités et caractéristiques environnementales du produit annule et remplace toute fiche antérieure relative au même produit.

Date d'émission : 28 août 2024